

Rapport n°27

Accunsentu per un avenente n°2 à a cunvenzione di messa à dispusizione à titulu di gràtisi di i locali cullucati inde u gruppu sculare Georges Charpak à prò di Scola Corsa

Approbation d'un avenant n°2 à la convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux situés au sein du groupe scolaire Georges Charpak au bénéfice de Scola Corsa

Par délibération en date du 16 juillet 2021, la commune de Bastia a décidé de soutenir le projet de création d'une école immersive en langue corse portée par l'association SCOLA CORSA DI BASTIA par l'octroi de salles de classe à titre gratuit au sein du groupe scolaire Georges CHARPAK (école élémentaire). Dans ce cadre, une convention de mise à disposition à titre gratuit a été conclue le 1^{er} septembre 2021.

Des salles supplémentaires ont été attribuées par délibération en date du 17 Juillet 2025 via un avenant n°1.

La commune de Bastia souhaite mutualiser l'une des salles mises à disposition de l'association SCOLA CORSA pour les besoins du service de la garderie de l'école Georges Charpak lors de la pause méridienne.

Il est ainsi proposé au conseil municipal d'approuver la mutualisation de l'une des salles mises à disposition de SCOLA CORSA (dortoir), pour l'accueil des élèves de l'école Georges Charpak (partie école élémentaire) durant la pause méridienne et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention du 1^{er} septembre 2021 correspondant.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver la mutualisation de l'une des salles mises à disposition de SCOLA CORSA (dortoir), pour l'accueil des élèves de l'école Georges Charpak (partie école élémentaire) durant la pause méridienne.
- D'approuver le projet d'avenant n°2 à la convention du 1er septembre 2021 relatif à la mutualisation de l'une des salles mises à disposition de SCOLA CORSA pour l'accueil des élèves de l'école Georges Charpak (partie école élémentaire) durant la pause méridienne.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 de ladite convention et tous documents utiles à sa mise en œuvre.

SYNTHESE

La Ville autorise la mutualisation d'une salle attribuée à Scola Corsa, pour un usage partagé avec la garderie de l'école Georges Charpak durant la pause méridienne. Cet avenant préserve le soutien à l'école immersive tout en optimisant l'utilisation des locaux.

